

OMPI - Assemblées des États membres

**Cinquante-septième série de réunions
Genève, 2 - 10 octobre 2017**

POINT 5 – DÉCLARATION GÉNÉRALE FRANÇAISE

Monsieur le président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Mesdames et Messieurs les délégués,

Monsieur le président, je me joins à tous ceux qui se sont félicités de vous voir présider à nos débats lors de ces assemblées et je vous souhaite plein succès. Je voudrais aussi féliciter l'Ambassadeur du Vietnam de son élection à la présidence des prochaines assemblées.

La France se joint aux déclarations qui ont été faites précédemment, au nom du Groupe B, d'une part, et au nom de l'Union européenne, d'autre part.

Monsieur le président, je tiens à saluer et à remercier le Directeur général, monsieur Francis Gurry, ainsi que toutes les équipes de l'OMPI qui ont permis d'obtenir d'excellents résultats au cours de l'année écoulée dans la promotion de la propriété intellectuelle sous tous ses aspects, avec efficacité et dans l'intérêt de chacun des États membres ici représentés. Je remercie également et tout particulièrement le Secrétariat pour la préparation du vaste ensemble de documents que nous allons étudier au cours de ces assemblées.

Monsieur le président, du point de vue programmatique et budgétaire, les larges bénéfices enregistrés chaque année par l'OMPI doivent nous inciter à poursuivre les réformes visant à renforcer l'unité de l'organisation et la solidarité entre les Unions. Qu'il s'agisse du système du Traité de coopération sur les brevets, du système de Madrid, du système de La Haye ou encore du système de Lisbonne pour les indications géographiques, chacun des systèmes et des traités administrés par l'OMPI participe aux objectifs de cette organisation tels que fixés dans l'article 3 de sa Convention constitutive de 1967. La France reste donc particulièrement attachée au principe de solidarité qui assure depuis de nombreuses années le bon développement et le bon fonctionnement de l'OMPI et de ses Unions.

Aussi ma délégation n'acceptera pas que le fonctionnement unitaire de l'organisation, et notamment la prise en charge des dépenses indirectes de cette organisation par les différentes Unions selon leur capacité à payer, soit remis en cause. Cette méthodologie budgétaire, qui permet notamment une prise en charge adéquate des actions de coopération en faveur des pays en développement, est et restera pour la France la pierre angulaire de l'OMPI.

Monsieur le président, la France tient également à rappeler ici l'importance que revêt pour elle l'objectif d'aboutir à l'adoption du traité sur les dessins et modèles. Ce texte, qui a pour but de simplifier et d'harmoniser les procédures relatives aux dessins et modèles, est en effet largement finalisé. Aujourd'hui, la France estime qu'il n'existe plus de raison suffisante pour justifier un nouveau renvoi à une date ultérieure de la convocation d'une conférence diplomatique en vue de l'adoption de ce traité. Nous souhaitons donc qu'un consensus soit

OMPI/A/57 – Point 5 – Déclaration générale française
Déclaration prononcée le 2 octobre 2017

trouvé ici-même, au cours des prochains jours, qui permette enfin de décider de cette convocation.

Outre les dessins et modèles, la France sait l'importance fondamentale que revêtent, pour leurs utilisateurs, le bon fonctionnement et la bonne administration de chacun des systèmes de protection de la propriété intellectuelle.

Enfin, monsieur, le président, ma délégation renouvelle sa disponibilité à s'engager, au cours de cette cinquante-septième série de réunions, dans un débat constructif.

Je vous remercie.

N.B. : Seul le prononcé fait foi.